

Les pensions

qui puisse vraiment prendre la parole au cabinet et dire que ses 1,8 million d'électeurs réclament une amélioration de leur régime de retraite.

Aussi devons-nous nous considérer très heureux—et je le dis sans esprit partisan—d'avoir un tel ministre de la Santé et du Bien-être social. Elle a rendu des services inestimables et elle a énormément travaillé . . .

Des voix: Bravo!

M. Mackasey: . . . pour rendre possible la tenue de cette conférence sur les pensions. Elle a fait plus qu'aucun autre membre du gouvernement pour la tenue de cette conférence. C'est elle qui en a eu l'idée en 1979. Elle s'est rendu compte que pour bien traiter une question aussi complexe lors d'une conférence, il fallait obtenir la collaboration de tous les groupes de la société directement concernés par la planification des régimes de retraite: les caisses de retraite, les compagnies d'assurance, les syndicats et autres organisations.

Je me suis réjoui de l'intervention du député de Beaches (M. Young), malgré sa brièveté, du fait qu'à la Chambre, nous parlons souvent et très logiquement des citoyens âgés et des anciens combattants; des gens de plus de 60, 65 ou 70 ans. Nous avons pris des mesures pour rendre leur vie un peu plus agréable. On n'a pas assez parlé des régimes privés de pension auxquels cotisent quotidiennement les travailleurs. On n'a pas non plus assez fait de publicité autour de l'argument invoqué par le député de Beaches à propos du caractère déplorable du cas d'un travailleur qui a peut-être travaillé 19 ou 20 ans pour une compagnie au moment où celle-ci fait faillite. La part de l'employeur est perdue et l'employé doit recommencer à zéro pour accumuler une pension qui s'ajoutera à ce qu'on lui versera quand il aura 65 ans. Nous devons faire quelque chose au sujet de la contribution de l'employeur et de la transférabilité des pensions.

● (1740)

C'est le patronat qui va devoir relever ce défi à cette conférence. Je sais qu'aucun parti ne préconise que le gouvernement s'attribue le monopole des pensions. Je n'ai pas encore entendu de proposition de ce genre de la part des néo-démocrates au cours de ce débat.

J'ai une théorie que je voudrais développer au cours des 30 secondes qui me restent. Nous sommes un pays unique à cause de nos politiques sociales en matière d'allocations familiales, d'assurance-chômage, d'assurance-maladie, d'éducation. Les personnes les plus éclairées du secteur de la libre entreprise se rendent compte qu'elles en profitent autant que les employés. Nous disposons de la main-d'œuvre la plus instruite au monde grâce à l'accessibilité de nos écoles et à nos programmes d'éducation. Grâce à l'assurance-maladie notre population est en excellente santé. Et qui plus est, ainsi que le vice-président d'une société de construction automobile me l'a dit en faisant allusion au licenciement de centaines de milliers de travailleurs de l'automobile, «Dieu merci le système prévoit des prestations pour les personnes licenciées. Autrement le sang coulerait». L'expression est de lui, pas de moi.

Quoi qu'il en soit, notre politique sociale a pour conséquence que les principaux partis politiques représentés à la Chambre sont modérés et ne comprennent pas d'extrémistes de gauche ou de droite. Notre société est telle que la population n'a pas de raison de vivre dans le climat d'incertitude ou d'insécurité qui est le lot des classes défavorisées du tiers-monde.

Nous avons tous intérêt à améliorer la qualité de la vie au Canada, surtout celle des travailleurs. Les entreprises privées sont conscientes de ce besoin et c'est pour cela que je suis partisan de la libre entreprise. Dans certains domaines, il faut l'initiative, le dynamisme et la motivation de la libre entreprise pour aider le gouvernement fédéral à fixer les paramètres et les normes et pour lui signaler certains problèmes dans le cadre de conférences. Le gouvernement peut dire aux représentants du secteur privé que leur système comporte des abus et des faiblesses flagrants. Cette possibilité de transfert est indispensable car le travailleur moyen change d'emploi pas moins de six fois au cours de sa vie, et même plus, quand il s'agit d'une femme. Ce n'est pas de la faute du travailleur, c'est à cause de l'évolution technologique, de la récession, de la dépression et de tous les autres facteurs qui engendrent un changement.

Quand on y pense, monsieur l'Orateur, la possibilité de transfert se justifie. Elle pose des problèmes, c'est certain, et elle ne peut pas s'appliquer dans tous les cas. On pourrait utiliser en même temps, une variante du REER; on pourrait retenir une cotisation hebdomadaire sur le salaire de l'employé quand il n'est pas possible de transférer le régime de pension. Grâce à cela, la possibilité de transfert relèverait du domaine du possible. La possibilité de transfert et la reconnaissance des droits acquis, c'est là le défi qu'il faut relever en matière de pensions. Si le secteur privé n'y arrive pas dans un délai raisonnable, le public exigera que le gouvernement prenne certaines mesures. Bien souvent, le gouvernement est forcé par l'opinion publique de s'ingérer dans des domaines où le secteur privé excellerait mais où, pour une raison ou pour une autre, il n'a encore rien fait. Je ne suis pas partisan d'ajouter de nouveaux règlements; au contraire, il en faudrait moins. Mais le plus souvent le gouvernement est bien obligé d'édicter des règlements; il est forcé de les mettre en application à cause de l'opinion publique et parce qu'il existe un besoin auquel le secteur privé ne répond pas, pour quelque raison que ce soit.

Je sais qu'il ne me reste pas beaucoup de temps, mais j'ajouterai que l'aspect le plus intéressant de la conférence, quant à moi, c'est la participation directe non seulement de ceux qui investissent, l'employeur et l'employé; c'est non seulement la participation du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, celle des députés de tous les partis, mais aussi celle des porte-parole du patronat. Je ne parle pas des groupes de pression qui essayeront d'empêcher le changement. S'ils y arrivent, ils risquent de s'en mordre les doigts. Tout comme nous avons été forcés de payer les congés de maternité parce que l'entreprise privée a refusé d'assumer cette responsabilité, on forcera le gouvernement fédéral à faire en sorte que les pensions soient transférables et à contribuer davantage au Régime si l'entreprise privée ne profite pas de l'occasion unique que lui fournira la conférence.

Des voix: Bravo!

[Français]

Mme le Président: Comme il est 5 h 45 de l'après-midi, il est de mon devoir, en conformité des dispositions du paragraphe 10 de l'article 58 du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix, sur-le-champ, toute question nécessaire pour disposer du Budget supplémentaire (C) et des crédits provisoires et de l'adoption à toutes les étapes des bills s'y rattachant.